

PROJET D'ACCUEIL

Accueils extra-scolaires des écoles communales de Waimes

1. Informations générales

Type d'accueil organisé et contexte institutionnel

Depuis 2009, l'Administration communale de Waimes organise des accueils extra-scolaires avant et après l'école dans les 3 écoles de la Commune, ainsi que durant les journées pédagogiques.

La Commune de Waimes est constituée d'un seul réseau d'enseignement maternel et primaire : le communal. Le PO est donc constitué par l'Administration communale.

Les accueils extra-scolaires se déroulent dans 8 des 9 implantations scolaires. L'accueil extra-scolaire des deux implantations de Waimes est regroupé à Waimes-centre (cf. ROI)

Opérateur d'accueil

Administration communale de Waimes
Place Baudouin, 1
4950 WAIMES

Responsable du PO : M. Daniel STOFFELS, Bourgmestre ;
Responsable de service : Mme Audrey WEY Echevine ATL et Enseignement ;
Responsable du personnel : M. Raphaël GREGOIRE, Directeur général ;
Responsable de projet : Mme Emilie NOUPRE, agent administratif (080/689 177 – 0476/601 725) ;
Responsable de l'accueil : le personnel accueillant désigné par l'Administration communale.
Forme juridique : Pouvoir public

Public :

L'accueil extra-scolaire est ouvert à tous les élèves régulièrement inscrits dans les écoles communales de Waimes.

Les élèves fréquentent le milieu d'accueil de l'implantation dans laquelle ils sont inscrits.

Journées pédagogiques :

Lors des journées pédagogiques, un accueil regroupant les implantations d'une même école est organisé.

Les parents sont vivement invités à inscrire leur(s) enfant(s) 10 jours au préalable afin de prévoir l'organisation horaire et l'encadrement nécessaire au bon déroulement de la journée.

Passé ce délai, les parents pourront toujours déposer leur enfant à l'accueil dans les horaires définis sur base des inscriptions.

Infrastructures :

Les accueils extra-scolaires se réalisent au sein des infrastructures des écoles communales :

- Ecole Communale de Waimes-centre : classe et réfectoire des primaires situés dans le fond de la cour et accès à la cour de récréation ;
- Ecole Communale de Robertville : dans le réfectoire des maternelles ou accès à la cour ;
- Ecole Communale d'Ovifat : dans le réfectoire des primaires ou dans la cour de récréation par beau temps ;
- Ecole Communale de Sourbrodt : dans le réfectoire au sous-sol ou dans la cour de récréation par beau temps ;
- Ecole Communale de Faymonville : dans le réfectoire de l'école et accès à la cour de récréation ;
- Ecole Communale de Thirimont : dans le local au-dessus de la classe maternelle ou dans la cour de récréation ;
- Ecole Communale d'Ondenval : dans le réfectoire des maternelles et accès à la cour de récréation ;
- Ecole Communale de Walk : dans le sas avant la cour de récréation et accès à la cour de récréation ou dans la classe au sous-sol.

Encadrement :

Chaque temps d'accueil est assuré par un(e) accueillant(e).

Pour les accueils extra-scolaires tels qu'ils sont organisés dans nos écoles, les normes ONE tendent vers 1 accueillante par tranche de 18 enfants pour un accueil de moins de 3h ou juste après l'école.

L'engagement du Responsable de projet d'accueil permettra un meilleur suivi au niveau des normes d'encadrement nécessaires aux accueils extra-scolaires.

Qualification du personnel :

En 2011, la Commune de Waimes a organisé la formation de base pour ses accueillant(e)s.

Par l'engagement d'un Responsable de projet d'accueil, la Commune de Waimes veut s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration et de qualité de ses accueils extra-scolaires au travers de la formation du personnel (formation de base et formation continuée).

2. Le projet éducatif

Les moments d'accueils sont des moments périodes de **transition entre la famille et l'école**. L'accueil extra-scolaire avant et après l'école permet à l'enfant de se préparer au temps scolaire ou, à l'inverse, au retour en famille. Il aide également les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Dans cette optique et dans le but de **soutenir le bon développement de l'enfant**, les accueils tentent de garantir une continuité entre ces différentes périodes de la journée.

Le **bien-être** des enfants est le point central des accueils extra-scolaires. Ceux-ci veillent à instaurer un **climat de confiance** dans lequel ils se sentent en sécurité, où ils peuvent s'exprimer en toute liberté et propice à leur épanouissement personnel. **Ecoute, attention et bienveillance** sont des valeurs essentielles pour assurer une place à chacun et la sécurité de tous.

L'accueillant(e) prend donc le temps d'écouter les enfants, sans jugement. Il/elle tient compte de la situation de chacun et/ou du groupe et est en mesure de les soutenir, les conseiller, ou encore, de les rassurer.

Par ailleurs, les accueils visent à développer **l'estime de soi** des élèves enfants en favorisant leur **autonomie** (choix libre des jeux, installation et rangement de ceux-ci, habillage, ...). Par exemple, si un enfant de maternelle est en cours d'apprentissage au niveau de l'habillage (ex : s'habiller seul avant d'aller dehors), l'accueillant(e) veillera à respecter sa volonté de faire seul ainsi que son rythme en lui accordant le temps nécessaire.

Les activités

L'accueil extra-scolaire est un « accueil temps libre ». Les enfants choisissent donc librement les activités auxquelles ils souhaitent participer. Si des activités guidées sont proposées, un bricolage par exemple, les enfants choisissent d'y participer ou non.

Parmi les activités à leur disposition, les enfants peuvent s'orienter vers : des activités créatives, des jeux de constructions, des jeux de société, des jeux de coopération, de la lecture, des moments de repos et/ou des jeux d'extérieur (en fonction de la météo).

Les infrastructures ne permettent pas toujours au groupe de réaliser à la fois des activités en intérieur et en extérieur. Dans chaque implantation, dès que la météo le permet, les activités extérieures sont privilégiées.

Le personnel accueillant est à l'écoute des enfants, attentif à leurs besoins et leurs envies. Il les guide au mieux dans leur choix d'activité, en fonction de leur âge, de leur niveau de développement et du matériel mis à leur disposition.

Devoirs

Si un enfant souhaite faire ses devoirs, l'accueillant(e) veille à l'installer dans de bonnes conditions (au calme, à l'écart des jeux, à l'écart du reste du groupe et dans les limites possibles des infrastructures d'accueils), sans accompagnement spécifique.

Par ailleurs, l'accueillant(e) veille à proposer à l'enfant de marquer une pause entre le temps d'apprentissage qui précède et la réalisation de ses devoirs.

Socialisation

Les enfants accueillis avant et après l'école sont âgés de 2,5 à 12 ans. Le groupe est donc composé de filles et de garçons d'âges et de niveaux de développement très différents. Il est important que chacun puisse être intégré dans le groupe : la socialisation des enfants est également un objectif porté par les accueils extra-scolaires.

La tolérance, l'entraide et le respect mutuel sont des valeurs soutenues par les accueils extra-scolaires.

Le rôle de l'accueillant(e) est de permettre à chacun de s'épanouir dans son développement et de trouver sa place tout en garantissant la sécurité du groupe.

Espaces

Les accueils extra-scolaires se déroulent dans les locaux scolaires (cf. infrastructures) régulièrement utilisés soit pour des cours, soit comme réfectoire. Il n'est dès lors pas possible d'aménager ces locaux spécifiquement pour l'accueil extra-scolaire.

Un retour au calme versus un jeu de ballon, faire ses devoirs versus un jeu de société, permettre la réalisation d'autant d'activités différentes passe notamment par la gestion et l'aménagement de l'espace.

L'accueillant(e) veille donc à rendre possible la cohabitation entre les différentes activités choisies par le ou les enfants. Par exemple, un enfant qui veut lire un livre ou qui veut réaliser une tour de kapla, ne sera pas installé juste à côté d'un groupe qui joue à un jeu de société animé.

Matériel

Les accueils extra-scolaires disposent de leur propre matériel rangé dans des armoires. À l'exception de l'école de Waimes où le matériel est partiellement accessible par les enseignants occupants cette classe.

Un budget annuel est alloué pour chaque accueil extra-scolaire afin de permettre l'achat de nouveaux matériels, que ce soit en vue de remplacer des jeux abîmés et/ou de diversifier l'offre d'activités.

Par ailleurs, une réflexion d'équipe est entamée par rapport aux critères d'acquisition de matériel à destination des accueils : durable, solide, adéquation par rapport aux âges, permettre une utilisation par des âges différents, ...

En ce qui concerne les jeux extérieurs, les enfants qui fréquentent l'accueil ont également accès aux installations de chaque implantation, pour autant qu'ils respectent ce matériel.

Communication

La connaissance de l'enfant s'acquiert à son contact mais aussi au travers des échanges avec les parents. L'accueil extra-scolaire vise donc à établir une **relation de confiance avec les parents** qui confient leur enfant. Pour cela, les moments où les parents amènent ou viennent reprendre leur enfant à l'école sont des instants privilégiés.

Les accueils extra-scolaires sont également accessibles par téléphone (cf. téléphone fixe de l'implantation). Les parents peuvent également contacter la Responsable de projet d'accueil qui relayera alors l'information.

Une **communication efficace** entre les différents intervenants (parents, enseignants et accueillantes) est primordiale dans la prise en charge des enfants (changements dans les horaires ou de personne chargée de reprendre l'enfant, besoins spécifiques, santé, centre d'intérêts, ...). Les milieux d'accueil œuvrent à l'amélioration de cette communication entre les différents intervenants.

Santé

A l'heure actuelle, tous les accueils n'ont pas accès direct aux fiches santé des élèves.

Néanmoins, celles-ci sont toujours consultables dans le dossier de l'élève auprès de la Direction ou dans les classes.

Le Responsable de projet d'accueil veillera à rendre cet accès possible au départ des accueils extra-scolaire.

Sécurité

Afin de garantir le bon déroulement de l'accueil extra-scolaire ainsi que le bon vivre ensemble, le ROI de l'accueil extrascolaire en définit le cadre.

Par ailleurs, les accueillant(e)s expliquent aux enfants ce qu'ils peuvent/ne peuvent pas faire, tout en tenant compte de leur niveau de développement/de leur âge.

En avril 2022, le personnel des accueils extra-scolaires a suivi une formation aux premiers secours pédiatriques.

Le travail d'équipe

Le projet d'accueil a été rédigé en collaboration avec les accueillant(e)s en charge des accueils matins et soirs dans les écoles.

Afin de mettre en place le projet d'accueil, des réunions de l'accueil extra-scolaire seront mises en place régulièrement durant l'année scolaire.

Les thèmes de formation sont réfléchis en équipe et organisés pour l'ensemble de l'équipe d'accueillant(e)s. Toutefois, les formations individuelles sont également possibles, en fonction des besoins de chacun(e) dans sa pratique professionnelle.

Diffusion

Le projet d'accueil et le ROI sont communiqués à chaque nouvelle inscription d'un élève dans nos écoles communales et sont transmis à chaque membre du personnel accueillant.

Par la suite, le projet d'accueil sera consultable dans chaque accueil extra-scolaire ou disponible auprès du Responsable du projet d'accueil.

Le ROI de l'accueil extra-scolaire est distribué en début d'année scolaire.

Selon le décret Mission du 24 /07/1997, « Par l'inscription dans une école, l'élève et ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale en acceptent le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur ». Il en va donc de même pour l'accueil extra-scolaire lié aux écoles communales.